

Décision

Générale

colonial

Décision n° n°14 permission

n°14

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 324 du 30/11/1923

Date de publication

14 novembre 1923

Date du numéro

30 novembre 1923

TEXTE INTÉGRAL

des permission avec solde et sans indermmité de thalers sont accordee : 4 jours au garde Ousiman Younis, 3 jours au garde Hassan Salem, 4 jours au garde Hussen mahmed.